



INFORMATION AUX HABITANTS

Modification des modalités de collecte des emballages recyclables

En raison des nombreuses incivilités constatées ces derniers mois concernant la collecte des emballages recyclables, notamment :

- La présence de sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs jaunes ;
- Les dépôts sauvages aux abords des points de collecte ;
- Le dépôt de sacs jaunes en dehors des jours de collecte prévus ;



Il a été décidé de supprimer les conteneurs jaunes actuellement en place et de les remplacer par une colonne de tri dédiée aux emballages recyclables.

À compter de la mise en service de la colonne de tri, prévue au cours de la semaine du 22 juin 2026, les habitants sont invités à déposer directement leurs emballages recyclables dans cette colonne. Les habitants de l'Impasse de la Coste sont également concernés par cette mesure et devront désormais déposer leurs emballages recyclables dans la colonne de tri mise à leur disposition.

Rappel de la réglementation

Nous rappelons que les dépôts sauvages de déchets sont strictement interdits.

Tout dépôt de déchets au sol, à proximité des équipements de collecte ou sur le domaine public constitue une infraction passible de sanctions.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du 22/06/2023, les agents habilités effectueront des contrôles et rechercheront tout élément permettant d'identifier les auteurs de ces dépôts afin de procéder à leur verbalisation.

La municipalité se réserve le droit d'engager toute procédure nécessaire à l'encontre des contrevenants.

Nous comptons sur le civisme de chacun afin de préserver la propreté du cadre de vie et le bon fonctionnement du service de collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Marie-Laure TEDESCO
La Maire de La Roque sur



Mairie de La Roque Sur Cèze 1, Place de la Mairie 30200 La Roque Sur Cèze

Téléphone : 04.66.82.77.46

laroquesurceze@orange.fr